

**Ressources Humaines
Service Développement Professionnel
Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens**

SDPCIT/JYB/RM/VR N° 2022 - 0092

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 17 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

DECIDE

Article unique : Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des AI n°6 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

Président : M. Éric SIMON
IRHC - Inserm

Experts : Mme Anne CHABANNES
IR2 - Inserm

Mme Carole HOFFERT-NICOLAI
IECN - Inserm

Mme Rym KAMOUN
IR2 - Inserm

M. Patrick LAMY
IR2 - Inserm

Mme Karine LANINI
IR1 - Inserm

Mme Agathe ZOUIOUIECH
IEHC - Inserm

Elue C : Mme Cécile COURIAUD
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 6 mai 2022

Pour le Président-Directeur Général,


Le Directeur des Ressources Humaines,

Sylvain Bourgoin